

ponse sur la proposition, « d'entrer en négociation sur la liberté du passage, en l'ouvrant *ad interim, salvo jure suo* ». Au cas que la ville l'accepte, la régence prussienne promet, de son côté, de faire cesser sur le champ l'opposition, qu'elle apporte à la navigation sur la Vistule, au point qu'il n'est pas même permis aux allèges des bâtimens étrangers d'y passer. La ville ne pourra probablement pas donner de réponse, avant de savoir les intentions de la cour de Varsovie. »

## E S P A G N E.

MADRID (le 15 Septembre.) La Princesse des Asturies, se trouvant près du terme de sa grossesse, commença le 4 de ce mois à sentir quelques douleurs, qui annonçoient sa prochaine délivrance: elle passa la nuit avec assez de repos; mais, les douleurs s'étant ranimées le 5 avant 6 heures du matin, le Roi, accompagné du Prince des Asturies, se rendit dans l'appartement de la Princesse, qui mit au monde, vers les 8 heures du matin, un prince très-beau & robuste. A peine le Roi, rempli de joie, s'étoit-il rendu à la salle voisine pour annoncer cet heureux événement au grand concours de monde, qui y étoit rassemblée, qu'on vint notifier, qu'il y auroit un second accouchement. Sa Maj. entra donc dans l'appartement de la Princesse; mais elle en refortit bientôt avec l'Infant nouveau-né, qui fut baptisé par Don Antonino Sentmanat, élu patriarche des Indes, en présence des chefs du palais, prélats, grands, conseillers-d'état, députés des